

## Avis

---

### Avis

Loi sur la conservation du patrimoine naturel  
(chapitre C-61.01)

**Réserve naturelle Madeleine-Gingras-Potvin  
(Propriété de Gérard Potvin)  
— Reconnaissance**

Avis est donné par les présentes, conformément à l'article 58 de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel (chapitre C-61.01), que le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs a reconnu comme réserve naturelle, une propriété privée d'une superficie de 114,78 hectares, située sur le territoire de la municipalité du Canton d'Orford, municipalité régionale de comté Memphrémagog. Cette propriété est connue et désignée comme étant le lot 3 856 751, une partie du lot 4 471 189, une partie du lot 4 471 191, deux parties du lot 4 471 192 et quatre parties du lot 4 914 689 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Sherbrooke. Le tout tel qu'il appert dans la description technique et le plan, préparés par Michel J. Coté, arpenteur-géomètre, le 14 mai 2012, portant le numéro 5 390 de ses minutes.

Cette reconnaissance, d'une durée perpétuelle, prend effet à compter de la date de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

*Le directeur du patrimoine écologique et des parcs,*  
PATRICK BEAUCHESNE

61415